



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie



## **Communiqué de presse**

**Paris, le 3 novembre 2015**

---

### **ACT**

#### ***un outil pour accélérer l'implication des entreprises dans l'économie bas carbone***

A quelques semaines de l'ouverture de la conférence de Paris pour le climat, Ségolène Royal annonce le lancement par l'ADEME et l'ONG anglaise CDP (*Carbon Disclosure Project*) de l'expérimentation « ACT » : *Assessing low-Carbon Transition*.

Basé sur l'expérience du CDP et de l'ADEME en matière de comptabilité carbone, ce projet vise à développer une méthodologie, partagée au niveau mondial, pour mesurer l'engagement des entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. ACT vise à faciliter la réorientation des stratégies des entreprises et des investisseurs vers une économie bas carbone. La Banque Européenne d'Investissement est partenaire de l'opération. L'expérimentation concernera des entreprises françaises et étrangères. Décathlon, le groupe Renault, EDF, ENGIE ont déjà annoncé leur participation. ENEL, en Italie, a également rejoint le projet.

La méthodologie ACT prendra en compte l'intégration de l'enjeu climatique dans la stratégie des entreprises, leurs efforts en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que leur gestion de ces émissions. Basée sur un socle de mesure commun, la méthodologie sera adaptée aux spécificités des différents secteurs d'activité. Les trois premiers secteurs testés seront la production d'énergie, l'automobile et la grande distribution.

Avec des initiatives telles que le *Portfolio Decarbonization Coalition*, le *Montreal Carbon pledge* et la création du label « Transition énergétique et climat » annoncée par Ségolène Royal le 22 septembre 2015 pour inciter les fonds d'investissement à financer la transition énergétique et écologique et à créer de nouveaux fonds verts, les investisseurs exercent également une influence sur les entreprises.

*« En cette année de COP21, nous assistons à une implication nouvelle et mondiale des entreprises et du secteur de la finance dans la lutte contre le changement climatique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des obligations pour accélérer le mouvement vers une économie bas carbone. L'expérimentation « ACT » permettra d'accompagner et d'orienter les efforts du monde économique. Elle complète l'article 173 de la loi qui vise à accélérer la prise en compte des enjeux climato-énergétiques par les entreprises et le secteur de la finance. Je me réjouis que la France soit à l'initiative de ces projets qui trouveront, je l'espère, un fort écho auprès des entreprises et du secteur financier »* se félicite Ségolène Royal.

*« L'ADEME travaille depuis plus de dix ans à développer des outils de comptabilité carbone fiables et partagés. A l'heure où toujours plus d'acteurs privés s'investissent dans la lutte contre le changement climatique, ce partenariat avec le CDP permettra de faciliter et d'accélérer l'engagement des entreprises comme des investisseurs pour atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à +2°degrés »,* a déclaré Bruno Lechevin, Président de l'ADEME.

### **Contact presse**

ADEME

[ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com) - 01 58 47 81 28

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

[secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr) - 01 40 81 78 31

---

### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)